

## **FNE porte un recours contre l'effarouchement d'un ours**

FNE, ses associations des Pyrénées et Ferus ont porté un recours contre l'arrêté du préfet des Hautes-Pyrénées autorisant l'effarouchement d'un ours.

Le 27 août 2013, FNE, FNE Midi-Pyrénées, Nature Midi-Pyrénées, FNE Hautes-Pyrénées, SEPANSO Pyrénées-Atlantiques et Ferus ont déposé auprès du Tribunal administratif de Pau un recours en annulation contre l'arrêté préfectoral des Hautes-Pyrénées du 26 juin 2013 autorisant l'effarouchement d'un ours brun (*Ursus arctos*).

Notre fédération estime que les conditions permettant de déroger à la stricte protection de l'ours ne sont pas remplies, sachant que la plupart des troupeaux du secteur sont peu ou pas protégés et que l'argument des fortes inondations de ce printemps retenu par le préfet pour justifier de cet effarouchement n'entre pas dans le dispositif dérogatoire prévu par le code de l'environnement.

Source : Site Web FNE le 2 septembre 2013 - [http://www.fne.asso.fr/fr/fne-porte-un-recours-contre-l-effarouchement-d-un-ours.html?cmp\\_id=37&news\\_id=13374](http://www.fne.asso.fr/fr/fne-porte-un-recours-contre-l-effarouchement-d-un-ours.html?cmp_id=37&news_id=13374)

-----

**Observation :** Le budget de France Nature Environnement est alimenté à 60 à 70% par des subventions d'Etat ce qui lui permet d'attaquer l'Etat. Cherchez l'erreur.